

Paris, le 1^{er} mars 2012

L'ouverture des marchés de détail de l'électricité et du gaz Bilan 2011

Bilan de l'entrée en vigueur du dispositif de l'ARENH

Le dispositif ARENH est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Le volume de livraison sur la première période (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012) s'élève à 61,3 TWh.

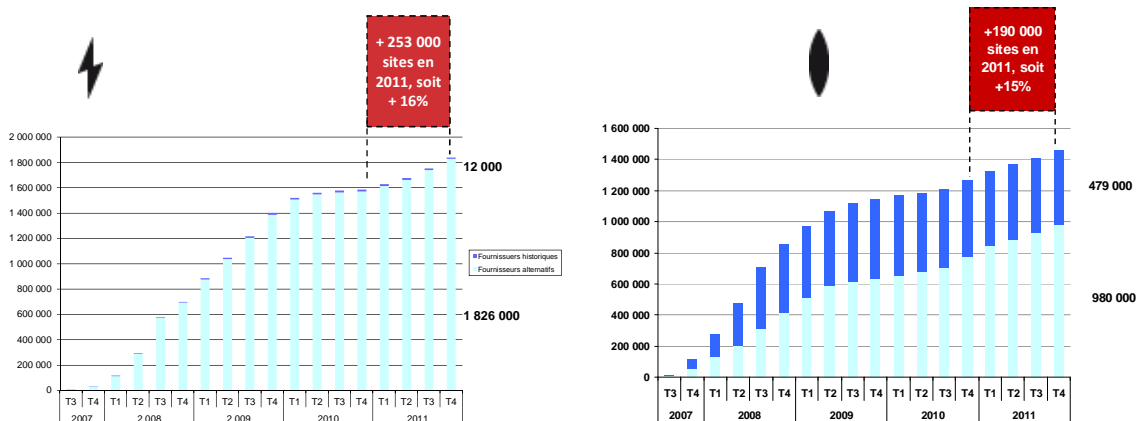
Sur le segment des grands consommateurs d'électricité, particulièrement attentifs au prix de l'énergie, ce dispositif a eu un impact sensible. Ainsi, la part de marché des fournisseurs alternatifs sur ce segment est passée de 26,6 % à 34,0 % en volume entre fin mai et fin décembre 2011, soit une augmentation de 28,5 % (+ 13,8 TWh). En revanche l'impact de l'ARENH sur le marché des clients résidentiels et petits professionnels est difficile à évaluer à ce stade. On peut noter toutefois sur ces segments une reprise de l'activité concurrentielle en 2011.

Clients résidentiels

Au 31 décembre 2011, sur le marché de l'électricité, 1 838 000 sites résidentiels sont en offre de marché (dont 99% chez un fournisseur alternatif) soit une augmentation de 253 000 sites sur l'année 2011 (+16%), correspondant à 21 000 sites supplémentaires en moyenne par mois en offre de marché.

Au 31 décembre 2011, sur le marché du gaz, 1 459 000 sites résidentiels sont en offre de marché (dont 67% chez un fournisseur alternatif), soit une augmentation de 190 000 sites sur l'année 2011 (+15%) correspondant à 16 000 sites supplémentaires en moyenne par mois en offre de marché.

Nombre de clients résidentiels en offre de marché



Source : gestionnaires de réseaux, fournisseurs historiques - Analyse : CRE.

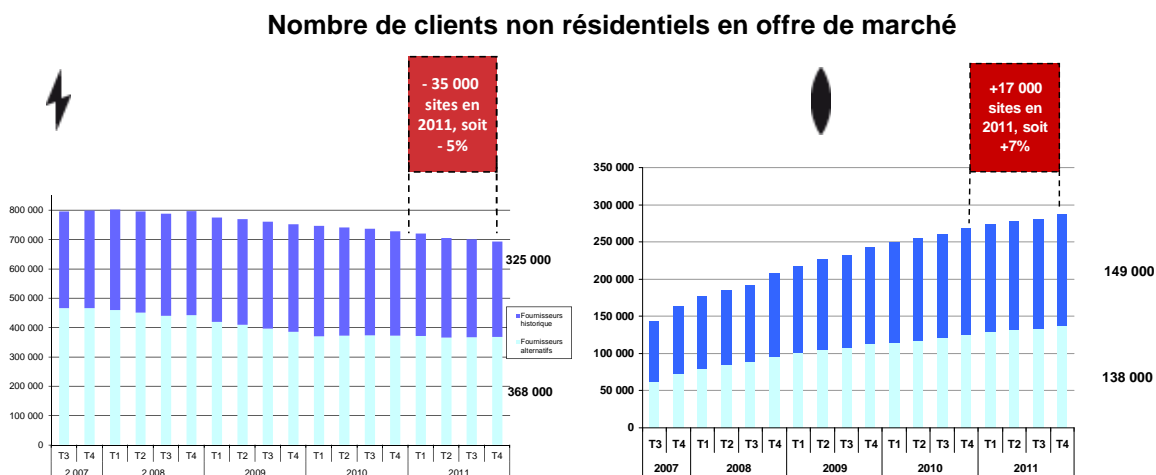
*
* *

Clients non résidentiels

Sur le marché de l'électricité, le nombre de sites **non résidentiels** en offre de marché a diminué de 5 %* au cours de l'année 2011 (soit 35 000 sites de moins). Au 31 décembre 2011, 693 000 sites non résidentiels sont en offre de marché.

Un nouveau fournisseur de clients non résidentiels, Enovos, est devenu actif ce qui porte à 17 le nombre de fournisseurs pour ce type de clients.

Sur le marché du gaz, le nombre de sites **non résidentiels** en offre de marché a augmenté de 7% en 2011. Au 31 décembre 2011, 287 000 sites non résidentiels sont en offre de marché, dont 48% chez un fournisseur alternatif.



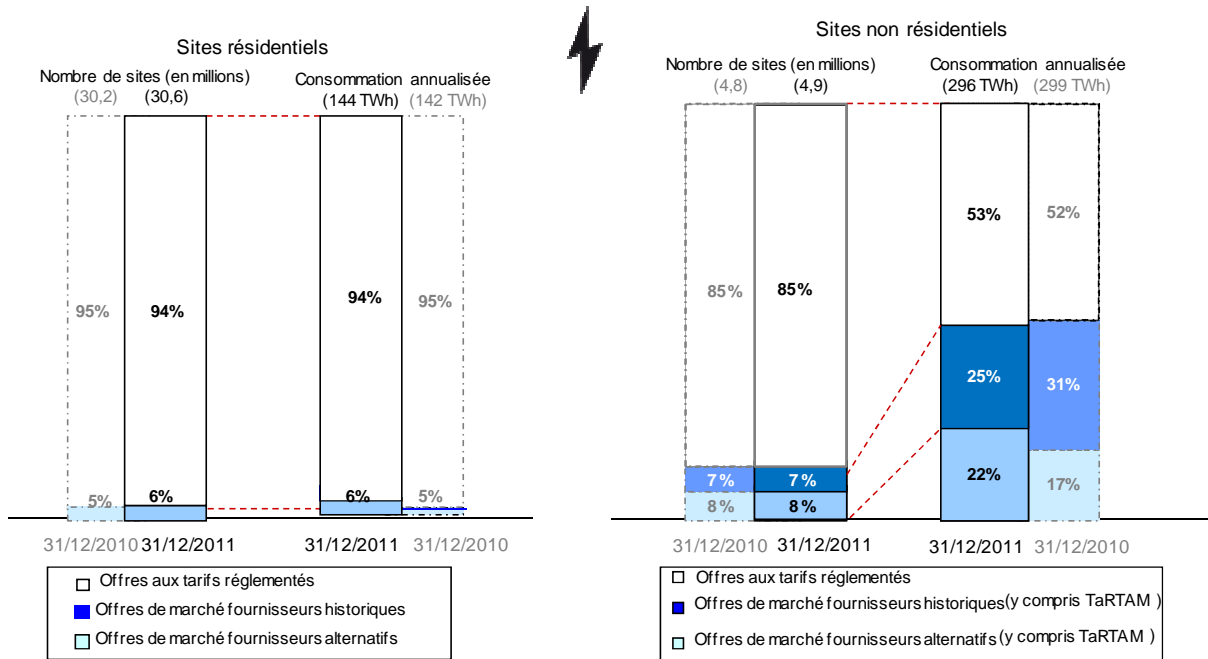
Source : gestionnaires de réseaux, fournisseurs historiques – Analyse : CRE.

* baisse due à la possibilité donnée à un professionnel emménageant dans un site précédemment occupé de demander à bénéficier des tarifs réglementés, même si le précédent occupant avait exercé son éligibilité.

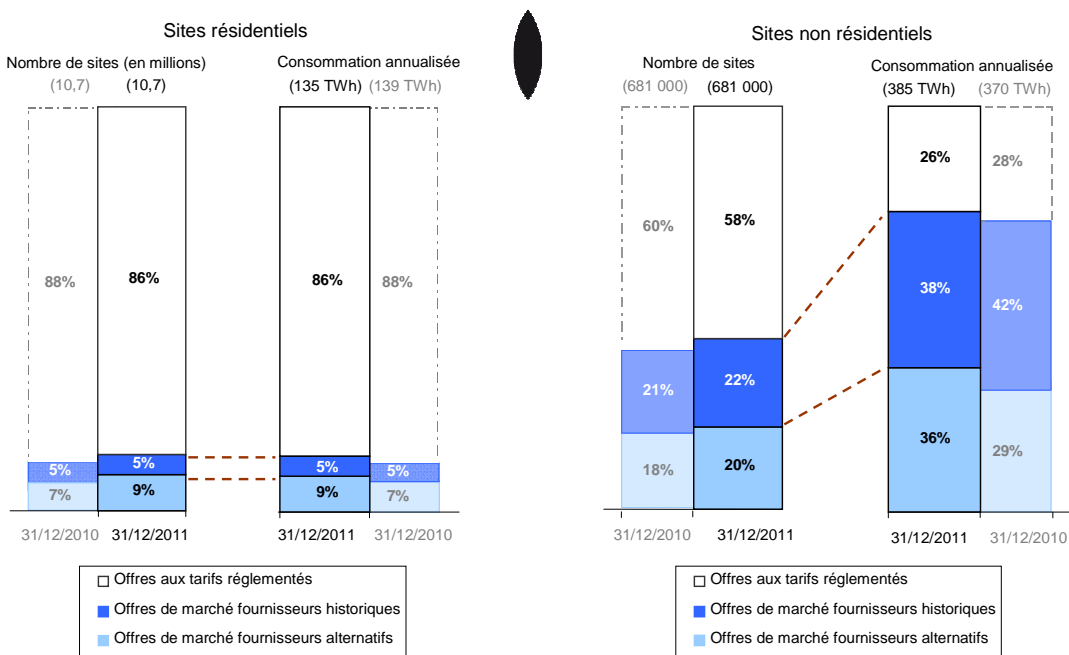
*
* *

Evolution de la répartition des sites par type d'offre entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

Le marché de l'électricité reste dominé par les tarifs réglementés de vente : au 31 décembre 2011, 93% des sites toutes catégories confondues (représentant 63% de la consommation) sont aux tarifs réglementés en électricité.



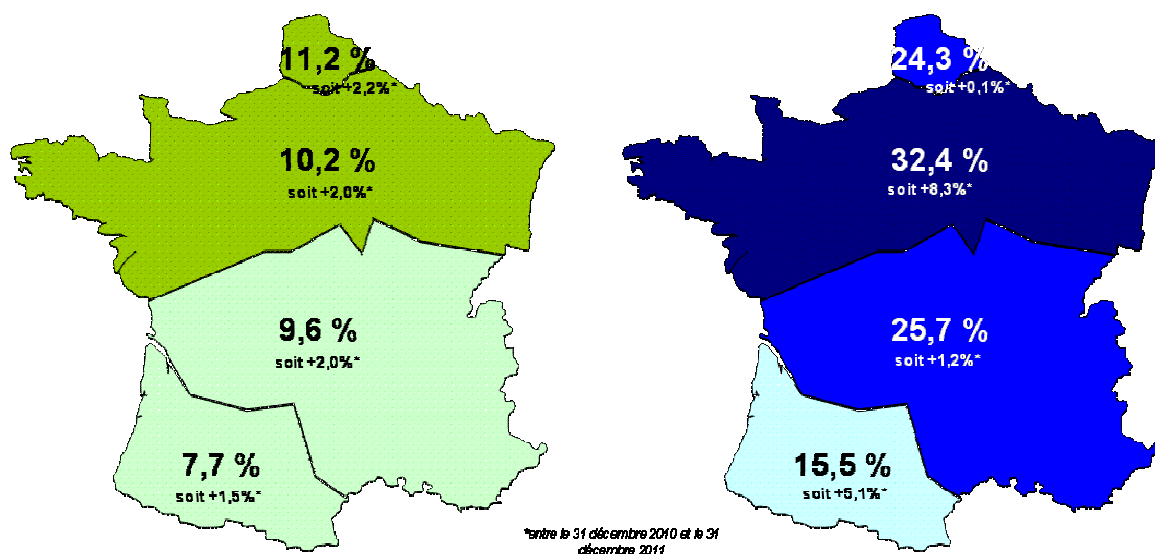
Sur le marché du gaz résidentiel, les tarifs réglementés sont toujours prépondérants avec 86% des sites et 86% de la consommation. A l'inverse, sur le segment non résidentiel, les tarifs réglementés ne représentent plus que 58% du nombre de sites et 26% de la consommation totale. En particulier la majorité des grands sites raccordés au réseau de transport sont en offre de marché.



Sources : GRD, fournisseurs Analyse : CRE

*
* *

Sur le marché du gaz, tous segments confondus, l'évolution du taux de pénétration des offres de marché varie fortement selon la zone d'équilibrage considérée. Ainsi, on constate qu'au 31 décembre 2011, près d'un tiers de la consommation est fournie en offre de marché par un fournisseur alternatif en zone nord H, soit plus de deux fois plus qu'en zone sud-ouest.



Pourcentage du nombre de site en offre de marché chez un fournisseur alternatif

Pourcentage de la consommation fournie en offre de marché par un fournisseur alternatif

*
* *

Définitions

Depuis l'ouverture du marché pour l'ensemble des consommateurs le 1^{er} juillet 2007, les clients peuvent souscrire au choix à deux types d'offre :

- Les contrats aux tarifs réglementés de vente: tarifs réglementés de vente proposés uniquement par les fournisseurs historiques sur leurs territoires respectifs. La souscription à ces tarifs est soumise à conditions.
- Les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs, qui en déterminent librement les prix.

Le marché se divise en deux segments de clientèle :

- Les clients résidentiels, qui sont les sites de consommation des clients particuliers.
- Les clients non résidentiels, qui regroupent tous les autres clients : professionnels, grands sites industriels, administrations, etc.